

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI.

032  
10/89

Paiement par Comptable  
No. 0024  
Kigali, le 09 OCT. 1989  
Le Directeur du Trésor

06 OCT. 1989

*[Signature]*

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA  
KIGALI.

Il y a lieu de payer à Monsieur MPOSHI ONOKOKO Agent sous-contrat service de Cabinet la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1250 FRW) conformément à l'Arrêté Ministériel n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour, suivant les ordres de mission en annexe.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 05 OCT. 1989

*[Signature]*

*[Signature]*  
7-10-89

Kigali, le 18/09/1989

Vu et approuvé par:

- Le Ministre des Relations Institutionnelles,  
Antoine NTASHAMAJE  
P.O Le Ségéral TEMAHAGARI Justin.

La sous Gestionnaire des Crédits,  
*[Signature]*  
Anysie NIYONSHUTI

*par*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
carte consulaire N° 5814  
Nyarugenge

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 1. 89. 2. 1. 3. 2  
Inscrit sous poste 15 du 3. 12. 89  
Kigali, le 3. 12. 89

*[Signature]*  
Niyonshuti Anysie

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI.

Paiement par Comptable  
No. 0004 autorisé  
Kigali, le 09 OCT. 1989  
Le Directeur du

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA  
KIGALI.

Il y a lieu de payer à Monsieur MPOSHI ONOKOKO Agent sous-contrat service de Cabinet la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1250 FRW) conformément à l'Arrêté Ministériel n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour, suivant les ordres de mission en annexe.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 05 OCT. 1989

Kigali, le 18/09/1989

Vu et approuvé par:

- Le Ministre des Relations  
Institutionnelles,  
Antoine NTASHAMAJE  
P.O Le Ségéral TEMAHAGARI Justin.

La sous Gestionnaire des Crédits,  
Anysie NIYONSHUTI

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 1.89... du 3.10.89  
Inscrit sous poste 15 du 3.10.89

Kigali, le 3.10.89

Le Gestionnaire des crédits

carte consulaire N° 5874  
Nyarugenge  
Niyonshuti Anysie

pour requête  
TP

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI.

Paiement n° .....  
No 0024 .....  
Kigali, le ..... 9 OCT. 1989  
Le Directeur du .....

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA  
KIGALI.

Il y a lieu de payer à Monsieur MPOSHI ONOKOKO Agent sous-contrat service de Cabinet la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1250 FRW) conformément à l'Arrêté Ministériel n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour, suivant les ordres de mission en annexe.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 05 OCT. 1989

Kigali, le 18/09/1989

Vu et approuvé par:

- Le Ministre des Relations Institutionnelles,  
Antoine NTASHAMAJE  
P.O Le Ségéral TEMAHAGARI Justin.

La sous Gestionnaire des Crédits,  
Anysie NIYONSHUTI

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du ..... 89 ..... 07 ..... 89 ..... 12  
Inscrit sous poste ..... 15 ..... du ..... 89 ..... 89  
Kigali, le ..... 3 ..... 89 ..... 89  
Le gestionnaire des crédits

*pour acquit*  
*M. Posh*

*Niyonshuti Anysie*

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI.

Paiement par Comptes  
No . . . . . 0024 . . . . . autorisés  
Kigali, le . . . . . 9 OCT. 1989  
Le Directeur du . . . . .  
*[Signature]*

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TREASORIER DU RWANDA  
KIGALI.

Il y a lieu de payer à Monsieur MPOSHI ONOKOKO Agent sous-contrat service de Cabinet la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1250 FRW) conformément à l'Arrêté Ministériel n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour, suivant les ordres de mission en annexe.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 05 OCT. 1989  
*[Signature]*

Kigali, le 18/09/1989

Vu et approuvé par:

- Le Ministre des Relations  
Institutionnelles,  
Antoine NTASHAMAJE  
P.O Le Ségéral TEMAHAGARI Justin.

La sous Gestionnaire des Crédits,  
*[Signature]*  
Anysie NIYONSHUTI

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du . . . 1. 89 . . . 03 . . . 07 . . . 08 . . . Ad  
Inscrit sous poste . . . 15 . . . du . . . 3 . . . 89  
Kigali, le . . . . . 3 . . . 12 . . . 89  
Le Gestionnaire des crédits  
*[Signature]*

*pour acquit*  
*[Signature]*

*Carte Consulaire NO 5814  
Myarugenge*

*Niyonshuti Anysie*

RÉPUBLIKA Y'U RWANDA  
 MINISTERI Y'UBUFATANYE BWA  
 GUVERNEMA N'IZINDI NZEGO  
 Z'UBUTEGETSI  
 B.P. 790 KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTERE CHARGE DES  
 RELATIONS INSTITUTIONNELLES  
 B.P. 790 KIGALI

Uru rwandiko rw'ubutumwa ni narwo rw'inzira  
 Le présent ordre de mission sert en même temps  
 de feuille de route.

625

Aho uruhawe akora  
 Service

: ... *cabaret* .....

Urwandiko rw'ubutumwa N° .....  
 Ordre de mission

Ruhawe Bwana, Madamu, Madamazela

: *Mpishi Oukoko* .....

Délivré à Monsieur, Mme, Mlle

: .....

Intera n'Umulimo

: *s/c chauffeur* .....

Grade et fonction

: .....

Impamvu y'ubutumwa

: *Service* .....

Objet de la mission

: .....

Igihe ubutumwa buzamara

: *2 jours* .....

Durée de la Mission

: .....

Uburyo bwo kugerayo

: *Veh. off. A. 3595* .....

Mode de déplacement

: .....

Igihe aviliye i Kigali

: *le 14/09/1989* .....

Départ de Kigali

: .....

Igihe azagarukira i Kigali

: *le 16/09/1989* .....

Retour à Kigali

: .....

Ibyihaliye byakongerwaho

: .....

Mentions spéciales éventuelles

: *Conduire pour Ministre NTASHAMATE à GITARAMA*

Rutangiwe i Kigali kuwa



Délivré à Kigali le

: *17/09/1989* .....

Ministri ushinze ubufatanye bwa Guvernema

n'Izindi Nzego z'ubutegetsi.

Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles

Icyemezo cy'abategetsi b'ubutumwa bwashohojwe

Visa de l'autorité de l'endroit où la mission est effectuée



Yahageze kuwa



Ahaguruka kuwa

Arrivée le

: .....

Départ le

: .....

Yagaze

Kuwa

Arrivée à

: .....

Le

: .....

Ibikwiye kuba byakongerwaho

Observations éventuelles

.....

REPUBLIKA Y'U RWANDA  
 MINISTERI Y'UBUFATANYE BWA  
 GUVERNEMA N'IZINDI NZEGO  
 Z'UBUTEGETSI  
 B.P. 790 KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTERE CHARGE DES  
 RELATIONS INSTITUTIONNELLES  
 B.P. 790 KIGALI

Uru rwandiko rw'ubutumwa ni narwo rw'inzira  
 Le présent ordre de mission sert en même temps  
 de feuille de route.

625

Aho uruhawe akora  
 Service

: ..... *Cabinet* .....

Urwandiko rw'ubutumwa N° .....  
 Ordre de mission

Ruhawe Bwana, Madamu, Madamazela

: *Mpishi Oukaha* .....

Délivré à Monsieur, Mme, Mlle

: .....

Intera n'Umulimo

: *Yo Chauffeur* .....

Grade et fonction

: .....

Impamvu y'ubutumwa

: *Service* .....

Objet de la mission

: .....

Igihe ubutumwa buzamara

: *1 jurné* .....

Durée de la Mission

: .....

Uburyo bwo kugerayo

: *Veh off A 4940* .....

Mode de déplacement

: .....

Igihe aviliye i Kigali

: *le 9/09/1989* .....

Départ de Kigali

: .....

Igihe azagarukira i Kigali

: *le 9/09/1989* .....

Retour à Kigali

: .....

Ibyihaliye byakongerwaho

: *Dep Agent du Minisci à kibuye* .....

Mentions spéciales éventuelles

: *pour les festivités de mariage.*

Rutangirwe i Kigali kuwa

Délivré à Kigali le : *7/9/1989* .....

Ministri ushinze ubufatanye bwa Guvernema  
 n'Izindi Nzego z'ubutegetsi.

Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles.

Icyemezo cy'abategetsi b'aho ubutumwa bwashohojwe

Visa de l'autorité de l'endroit où la mission est effectuée

Yahageze kuwa

Ahaguruka kuwa

Arrivée le : .....

Départ le : .....

Yagaze

Kuwa

Arrivée à : .....

Le : .....

Ibikwiye kuba byakongerwaho

Observations éventuelles : .....

.....

